

# Conseil communal de Lausanne

---

## Rapport de la commission des pétitions

**Chargée de l'examen de la Pétition de Frey Pierre et crts - Projets d'aménagement du port d'Ouchy (PE21/011)**

---

Présidence : Céline Misiego

Membres présents : Romane Benvenuti ; Derya Celik ; Christine Goumaz ; Mountazar Jaffa ; Antoine Piguët ; Françoise Piron ; Yvan Salzmänn ; Maurane Vouga ; Yohan Ziehli.

Membres excusés : Oleg Gafner ; Graziella Schaller.

Municipal concerné : M. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de Sécurité et Economie

Pétitionnaires : M. Pierre Frey et M. Gilles Favre.

Secrétaire : Frédéric Tétaz

---

Lieu : Salle du Conseil communal, Hôtel de Ville, place de la Palud 2

Date : 25.11.2021

Début et fin de la séance : 16 h 30 – 20 h 40

---

Il est procédé à l'audition des pétitionnaires, en présence de M. le municipal.

**La Présidente** explique le déroulement de la séance

**L'un des Pétitionnaires** présente la pétition qui demande à ce que le règlement soit conforme à la Constitution vaudoise qui prescrit d'avoir à prendre des mesures qui allègent l'impact sur l'environnement et à ce qui était le contenu du programme de la législature de la précédente de la Municipalité. L'esprit général de la pétition se fonde sur le constat que les projets d'aménagement du port d'Ouchy, tels qu'ils ont été présentés, ont suscité une multitude de réactions fragmentaires, chacune légitime et fondée, mais désordonnées. Le projet se fonde sur une vision et une démarche fragmentaires, ce qui dans une grande administration est fatal, voire normal. Il est apparu aux pétitionnaires qu'il y a un défaut de vision d'ensemble dans la conception de l'aménagement du port. Il relève l'importante gêne de la CGN dans son voisinage avec les autres usagers du lac. La CGN avait autrefois la mission de promener des touristes. Maintenant elle a pour mission de fournir un service régulier de desserte d'un certain nombre de destinations avec des horaires précis. Les pétitionnaires ont observé que les capitaines des bateaux de la CGN sont confrontés à des problèmes très durs. La politique du port devrait prendre en compte ces besoins. Il n'est pas convaincu que c'est le cas. Il relève qu'au moment de l'Exposition de 1964, le passage de la digue à l'Ouest a été fermé en créant le petit pont. Avant cela, la digue était en pleine eau et accessible que par des youyous. A l'heure actuelle, les voiliers ne peuvent plus sortir par cette voie alors qu'ils gêneraient moins la navigation de la CGN. Cet argument ne figurait pas dans le mémoire qui accompagnait la pétition. Les petites places d'amarrages, qui abritent le plus souvent des canots à moteur, sont dans une curieuse situation de tarification qui pensait être équitable en indexant les prix

# Conseil communal de Lausanne

---

des places d'amarrage sur la longueur. Mais, ce faisant, on ne tient pas compte du fait qu'il y a un prix fixe par place. Peu importe la longueur du canot, il y a un investissement de base en maintenance ou en équipement qui est fixe (ponton d'accès, bouée, chaîne) ce qui produit une sorte de dumping sur les petites places d'amarrage. L'impression qui s'en dégageait est que cela empêchait le développement d'un dry dock. Il apparaît aux pétitionnaires que la stratégie était de s'occuper d'abord du port de Vidy, puis de celui d'Ouchy alors que les deux sont beaucoup plus liés. A Vidy, il y aurait la possibilité de créer un dry dock, de le faire exploiter par une société privée et d'économiser beaucoup de nuisances. En effet, un bateau maintenu en dry dock n'a plus besoin de peinture antifouling. Ces peintures contiennent beaucoup de biocides. Les sondages dans le port d'Ouchy montrent une densité de cuivre qui, en théorie si la masse était suffisante, permettrait d'exploiter une mine de cuivre. Il en va de même pour les autres métaux. Dans l'ensemble, si on avait une politique plus large, on pourrait s'opposer à une situation où, sur l'eau, la politique publique favorise la petite navigation à moteur thermiques (il existe 1 ou 2 bateaux électriques, mais quasiment l'intégralité des bateaux sont à moteurs thermiques) qui constituent tous une source de pollution. Les sapeurs-pompiers interviennent souvent sur les rives du lac pour juguler des pollutions. Il a l'impression que la main publique encourage sur l'eau un énorme parking de petites unités à moteur alors qu'elle combat en ville l'usage aggravé du domaine public urbain par l'automobile, par les motos, etc.

**Le second Pétitionnaire** note qu'en réfléchissant à la problématique des ports, il est difficile de comprendre comment ces ports sont gérés. L'impression est qu'ils sont gérés différemment, alors qu'il serait plus intelligent d'avoir une gestion des deux ports et de pratiquer des allocations entre les ports en privilégiant dans un des ports les voiliers et les canots moteurs dans l'autre, sachant que les besoins de ces deux types d'embarcation ne sont pas les mêmes. Cela permettrait d'avoir une politique du port plus adéquate à la situation à gérer.

**Le Municipal en charge de Sécurité et Economie** répond que s'il n'y avait dans le port que des bateaux mentionnés au point 3 de la pétition, il en serait ravi. Mais la Municipalité ne peut pas imposer un type de bateau. Il rappelle que certaines règles dépendent de la Commune, d'autres du Canton, et d'autres encore de la Confédération par rapport aux embarcations qui ont le droit de naviguer ou non. S'agissant des places d'amarrage, le système est reconnu comme l'un des meilleurs. Il y a eu des périodes où l'attribution des places n'obéissait pas tout à fait au principe d'égalité de traitement. Aujourd'hui le système est strict, mais respecte l'égalité de traitement. Un exploitant doit posséder un bateau pour avoir une place d'amarrage. Il n'est pas possible de vendre de l'espace public au travers de la transmission d'un bateau ou d'un exploitant du bateau. Le projet de rénovation du port d'Ouchy découle d'une réflexion d'une réflexion parallèle des ports d'Ouchy et Vidy. Mais les pressions oscherines ont empêché la rénovation du port d'Ouchy. Les deux rénovations ont été découplées, mais ce n'est pas ce qui était prévu initialement. Actuellement les pontons en béton prennent l'eau. Il était impératif de remplacer ces pontons rapidement. Il y a eu 12 séances de démarche de consultation participative avec les divers acteurs concernés pour aboutir à un projet. C'est donc un projet de compromis. Il consiste principalement en l'installation de pontons qui ne sont pas en béton et de mettre des installations comme à Vidy, dont les utilisateurs semblent être globalement plutôt satisfaits. Le Conseil doit encore se prononcer sur un crédit pour remplacer ces pontons. Il ajoute encore qu'il y a beaucoup d'autres aspects à considérer dans un port : installations techniques, installations liées à l'eau, problèmes d'électricité, des eaux courantes, etc. ; et tout n'est pas en main de la direction Sécurité et Economie. Il y a aussi d'autres enjeux qui concernent le trafic sur la place de la navigation, des relations avec le parking, d'arborisation qui ne relèvent pas de la direction de Sécurité et Economie. Tout cela sera présenté dans un prochain rapport-préavis. Le Conseil communal pourra prendre en considération tout ou partie des

# Conseil communal de Lausanne

---

remarques des pétitionnaires, voire de durcir certains critères. Il se demande si le Conseil communal plébiscitera la privatisation de la gestion d'un certain nombre d'emplacements pour les bateaux. Quant à la spécialisation de l'un des ports par rapport l'autre est aussi une grave question car il y a des clubs sportifs ou associations qui sont organisées.

**Un Commissaire** demande des précisions sur l'extrait du mémoire annexé à la pétition : « *Au lieu d'analyser de manière rationnelle le potentiel du Quai d'Ouchy, on livre le plan d'eau à une seule pratique ringarde et on bricole dans le vieux port des plateformes de bain.* ». Il estime qu'il devrait y avoir une priorité pour les habitants lausannois et les baigneurs et demande s'il n'y a pas de mépris de la part des pétitionnaires vis-à-vis de cette population.

**Le Pétitionnaire** répond qu'il n'y a aucun mépris dans sa pétition. Il rappelle qu'historiquement, le quai d'Ouchy était le lieu des premiers bains. Il relève un élément qui lui paraît curieux : le lieu de ces premiers bains a été attribué à un bateau de la CGN qui servait au Comité olympique. Pour récupérer ce lieu, il a fallu des efforts de persuasion car le Comité trouvait l'emplacement chic. Aujourd'hui la place est attribuée à la pratique du ski nautique, activité qui n'est plus pratiquée par grand monde, car remplacée par la pratique du wakeboard qui demande des embarcations capables de générer de grosses vagues. Ce qui est gênant, ce n'est pas le principe des plateformes, un peu à la ramasse, dans un coin où cela était possible, mais que le bel espace soit laissé à la pratique du ski nautique plutôt qu'aux baigneurs. Ouchy se paie le luxe de mobiliser cette énorme bande devant le quai pour le ski nautique, ce qui par effet retour empêche que la plateforme de bain soit ailleurs que cachée où on l'a mise. Il ajoute encore qu'actuellement, il n'y a pas d'espace facile pour faciliter l'accès des paddles boards. Il explique que la réflexion académique qui a précédé la rédaction de cette pétition - dans laquelle les idées émises ont été réinjectées - n'a jamais été conduite en laissant place au mépris d'une pratique sportive ou ludique. Il relève que les usagers constatent que le personnel du port se donne beaucoup de mal pour que les installations fonctionnent. Les pétitionnaires reconnaissent des besoins des autres, sont reconnaissants vis-à-vis de ceux qui s'occupent de la maintenance. Cette pétition est motivée par le goût d'apporter des réflexions.

**La Présidente** demande des précisions sur les peintures antifouling toxiques utilisées pour protéger la coque. Elle demande s'il n'existe pas d'autres moyens de protéger la coque d'un bateau.

**L'un des Pétitionnaires** explique qu'il n'y a plus que ce type de peinture car les autres ont été interdites.

**L'autre Pétitionnaire** rajoute que le système dry dock a un intérêt pour les usagers. Ce n'est pas seulement une charge pour l'usager qui loue une place d'entreposage à sec, mais aussi un avantage puisqu'il y a moins d'usure, moins de vieillissement, moins d'entretien. Il estime que cette proposition de type d'entreposage n'est pas en défaveur des propriétaires des bateaux.

**Le Municipal en charge de Sécurité et Economie** explique que, malgré le peu de points positifs que les pétitionnaires voient en la plateforme de baignade, celle-ci est populaire. Elle correspond à un besoin, même en hiver, elle est utilisée par la clientèle du palace tout proche et cela permet l'accès à tout le monde y compris à ceux qui n'ont pas accès aux bateaux ou à d'autres loisirs. Il y a bien sûr des conflits d'usages, car les rives du lac et les espaces autour sont extrêmement convoités. L'autorité publique a la tâche de faire la balance les différents intérêts. Il y a actuellement une forte demande pour des amarrages.

## Audition du municipal sans la présence des pétitionnaires

**Une Commissaire** demande si la Municipalité va de toute façon faire une étude complète sur le projet et si cela vaut la peine d'aller plus loin dans les auditions.

**Le Municipal en charge de Sécurité et Economie** dit qu'il a participé aux douze séances de consultation avec les utilisateurs. Ils ont tous des idées sur l'organisation du port en fonction des activités

# Conseil communal de Lausanne

---

que chacun pratique : paddle, voilier, planche à voile, dériveur, La Vaudoise, bateaux à moteurs, etc. Il y a des personnes qui voudraient être dans un port ou un autre. La suppression de la passerelle a été étudiée. Cela coûte cher et cela supprime des places. Il était possible de faire 5 ou 6 schémas libres. Une variante qui recevait le soutien de la majorité des utilisateurs a été présentée, mais l'auteur de cette variante a ensuite changé d'avis et ne la soutenait plus. Cela pour illustrer les avis multiples et changeants et la difficulté de contenter tout le monde. Il existe une projection du futur port qui ressert les canaux entre les bateaux. Cette réduction de la distance entre bateaux, que l'on retrouve dans d'autres ports, ne satisfait pas certains utilisateurs qui estiment que le cas lausannois est particulier. La Municipalité a un projet qui vise permettre de cheminer le long des rives du lac et donc à libérer la partie au bord de la place de la navigation ; à réserver cet endroit sans bateau, avec uniquement la Vaudoise et pour les joutes nautiques historiques. Les bateaux seraient protégés des incivilités en étant repoussés sur des pontons comme à Vidy. Un préavis sera fait et le Conseil communal pourra faire des propositions de changement. En fonction des changements, il pourra répondre à la pétition.

**La Présidente** prend congé du municipal en le remerciant.

## Délibération de la commission

**Un Commissaire** propose un renvoi pour communication puisqu'un préavis va être présenté au Conseil.

**La Présidente** lit la demande des pétitionnaires : *Les signataires de la présente pétition invitent le Conseil communal à reprendre fondamentalement l'étude de ce dossier et à faire en sorte que les projets de gestion du port soient mis en conformité: avec les principes énoncés dans l'art. 6 alinéas C et D de la Constitution cantonale vaudoise (préservation des bases physiques de la vie et conservation durable des ressources) ; correspondent aux énoncés du programme de législature 2016-2021 qui met l'environnement au centre de ses priorités.*

**La Présidente** demande qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et communication : unanimité des voix. Elle demande qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis : 0 voix.

---

## **Conclusions de la commission :**

<p><u>Vote</u> : <i>A l'unanimité des voix pour étude et communication et 0 voix pour étude et rapport-préavis, les membres de la Commission des pétitions décident, en application de l'art.73 lit. b) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication</i></p>
---

Lausanne, le 18 janvier 2022

La Rapportrice : Françoise Piron

